

24 juin 2022

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 17 avril 2019 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Jean-Luc von Arx, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Maria Vittoria Romano, Ulrich Jotterand, Uzma Khamis Vannini, Danièle Magnin, Alfonso Gomez, Yasmine Menétrey, Laurence Corpataux, Pierre Scherb, Nicolas Ramseier et Patricia Richard: «Pour que Genève passe son «permis de végétaliser»!»

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 12 novembre 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Yves Herren, le 20 janvier 2022 et de M^{me} Jacqueline Roiz les 7 avril et 2 juin 2022. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de verdir nos villes pour les embellir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers;
- la nécessité de végétaliser nos villes pour lutter contre les canicules de plus en plus fréquentes;
- le succès du projet Urbanature, qui a permis de verdir la Ville de Genève et auquel les Genevois sont attachés;
- la volonté des habitant-e-s d'être les acteurs de leur ville et de s'impliquer dans leurs quartiers;
- le succès du «permis de végétaliser» lancé en 2015 par la Ville de Paris, qui permet à chacun d'obtenir une autorisation pour planter des fleurs dans les rues de son quartier, sous réserve de respecter certaines conditions (charte de végétalisation) et notamment de s'engager à entretenir les emplacements investis (pieds d'arbres, trottoirs, parcs, etc.), à ne pas recourir à des pesticides et à utiliser des plantes locales et mellifères favorisant la biodiversité (plus de 2000 permis de végétaliser ont été autorisés par la Mairie de Paris sur plus de 4000 demandes formulées);
- le fait que ce dispositif a permis aux habitants de se réapproprier les lieux publics et de recréer des liens de voisinage entre les commerçants et les

habitants des rues dans lesquelles ces permis de végétaliser ont été demandés et obtenus;

- le fait que l’expérience positive menée à Paris a essaimé dans de nombreuses villes de France et notamment à Montpellier où 100 permis ont été distribués en mars 2019. Ce dispositif est même soutenu par la Fédération régionale des promoteurs immobiliers d’Occitanie, qui a créé un fonds destiné à financer les actions de végétalisation;
- le fait que le rôle d’une municipalité consiste notamment à proposer et développer des projets simples, peu coûteux, permettant d’embellir la ville et d’améliorer la convivialité dans les quartiers,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en place un permis de végétaliser en Ville de Genève;
- à se rapprocher des partenaires privés qui seraient intéressés à soutenir financièrement cette démarche.

Séance du 20 janvier 2022

Audition de M. Alain de Kalbermatten, motionnaire

M. de Kalbermatten explique que comme l’indique le projet de motion, ce concept de permis de végétaliser existe déjà dans d’autres communes en Europe et fonctionne plutôt bien depuis un certain nombre d’années. Ce dernier permet aux citoyennes et citoyens de s’approprier le domaine public en pouvant planter différentes essences en bas de chez soi. Il est très facile et peu coûteux de mettre en œuvre cette initiative, puisque des acteurs privés peuvent tout à fait sponsoriser l’achat de graines et autre matériel de jardinage. N’importe qui résidant en Ville de Genève pourrait participer, à titre individuel ou au niveau d’un conseil de quartier. Les scolaires pourraient également participer. Non seulement cette initiative permettrait de lutter contre les îlots de chaleur mais elle serait également une plus-value sociale pour favoriser la vie dans les quartiers. Cette motion pourrait demander au Service des espaces verts (SEVE) de coordonner ce projet et de regarder à minima ce qui se fait sur le domaine public, sans mobiliser trop de ressources internes. Il est possible d’imaginer de la plantation de fleurs ou de petits arbustes. Le motionnaire encourage la commission à se renseigner sur ce qui se fait actuellement dans d’autres villes européennes, à l’instar de Paris. Concrètement, cette motion a pour objectif d’embellir les rues, de tisser des liens avec ses voisins, d’œuvrer pour la biodiversité en ville et de contribuer à réduire les îlots de chaleur en ville. Ces actions demanderaient peu d’efforts et apporteraient beaucoup de plus-value sociale, écologique et sanitaire à la commune. M. de Kalbermatten note également que cette motion a été signée par presque tous les partis représentés au Conseil municipal.

Une commissaire trouve qu'il s'agit d'un très beau projet et souhaite savoir comment le SEVE serait impliqué dans l'organisation du domaine public. Elle souhaite également savoir quel serait le périmètre d'action des habitantes et habitants, par exemple si l'initiative serait limitée au quartier de chacun-e.

M. de Kalbermatten répond que ce permis de végétaliser permettrait de donner une autorisation d'utiliser l'espace public à des habitantes et habitants, ce qui leur permettrait d'exploiter ne serait-ce qu'une bande végétale au bord d'un trottoir. Il serait aussi possible de retirer du bitume pour créer de petits îlots de végétation. D'autre part, cette mesure serait limitée aux quartiers des habitantes et habitants, avec des plantations de végétaux simples. Le but est de s'approprier des parties de terrain. Il faudra également voir l'engouement que rencontrera cette mesure. Un trop grand nombre de permis délivrés pourrait effectivement être plus difficile à gérer.

La même commissaire note qu'on voit de plus en plus de potagers urbains et souhaite savoir comment cette motion pourrait permettre d'aider ce phénomène à se développer.

M. de Kalbermatten répond que ce type d'initiative reste assez confidentiel et limité à des groupements de personnes ayant des contacts avec les autorités. Cette motion, pour sa part, souhaite rendre ces initiatives de végétalisation ouvertes au plus grand nombre de personnes possibles. Le SEVE disposerait d'une cartographie des différentes actions entreprises sur le territoire de la Ville, bien que n'étant pas en charge de l'entretien de ces parcelles.

(Les travaux de la commission sont interrompus pendant une quinzaine de minutes en raison de problèmes techniques rencontrés avec le système de visio-conférence.)

Un commissaire note que ce permis de végétaliser supposerait un entretien sur la durée, et dans certaines villes pilotes, des soucis d'entretien ont justement été rencontrés. Le commissaire souhaite donc savoir si ce permis de végétaliser serait donné pour un temps précis et si des formations pourraient être envisagées comme condition pour obtenir ce permis.

M. de Kalbermatten répond qu'il faudrait voir avec le SEVE et la Voirie pour la durée de vie de ces permis, mais que l'objectif étant de faire tourner les citoyennes et citoyens voulant faire des plantations, il serait possible d'imaginer un système de permis saisonnier. Cette rotation permettrait de donner une opportunité égale aux différents collectifs souhaitant exploiter des parcelles. Concernant la deuxième question, M. de Kalbermatten répond que Paris a par exemple créé une bibliothèque permettant de se renseigner sur les types d'essences et la technicité des plantations. En plus d'être des espaces d'information, il s'agit également de lieux de sociabilité et de rencontre. Il serait aussi possible d'imaginer

des stages et des formations par quartier sensibilisant à la pousse de plantes adaptées aux environnements urbains. L'idée est en tout cas d'accompagner la population et de lui fournir un cadre adapté à l'agriculture urbaine.

Le même commissaire souhaite savoir si des plantations de légumes pourraient aussi être envisagées comme à Paris.

M. de Kalbermatten répond que les trottoirs ne seraient peut-être pas des lieux idéaux pour faire pousser des légumes allant potentiellement être consommés, mais que tout dépend évidemment des parcelles. Le but n'est cependant pas de créer des espaces barricadés pour protéger des légumes, mais d'embellir l'espace public et de favoriser la biodiversité.

Une commissaire note qu'actuellement, rien n'empêche les habitantes et habitants de planter dans l'espace public, alors même que des plantations urbaines existent déjà. S'il s'agit d'un bon projet, cette motion devrait apporter une nouveauté plus claire selon elle.

M. de Kalbermatten se demande si tous les potagers sont vraiment sur le domaine public, ce que la commissaire confirme. Le motionnaire répond que l'idée de la motion est d'aller plus loin sur le domaine public, en demandant par exemple au SEVE de retirer du bitume dans certains espaces, sur trente ou quarante centimètres. Initier ce projet permettrait également de lancer un débat au niveau de l'administration municipale. Le désir de cette motion est surtout d'atteindre le plus grand public possible et de donner une nouvelle vie à des morceaux d'espace public, de les embellir et de favoriser la biodiversité en ville. Il faut maintenant savoir quelle serait la durée de vie possible pour ces permis afin de favoriser le roulement entre citoyennes et citoyens et rendre cette motion inclusive.

Le président remercie M. de Kalbermatten pour sa présentation et ses réponses.

Le président propose d'auditionner le SEVE.

Cette audition est acceptée à l'unanimité moins une abstention socialiste.

Séance du 7 avril 2022

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE), et de M. Olivier Robert, adjoint de direction au SEVE

M. Brunet estime qu'un permis de végétaliser n'est aujourd'hui pas souhaitable au sens strict du terme. En revanche, la Ville souhaite apporter un réel soutien au

développement de potagers urbains, qui rencontrent déjà un grand succès au niveau social et au niveau environnemental, tout en étant portés par des associations très proches de l'environnement et de la préservation de la biodiversité.

Un commissaire comprend que la Ville veuille éviter l'anarchie sur son territoire et note que le principe du permis de végétaliser permettrait justement d'endiguer les velléités des citoyennes et citoyens. Si l'exemple de Paris n'est pas le meilleur, d'autres exemples en Europe fonctionnent bien comme à Toulouse. Le commissaire se souvient qu'une étude avait été menée sous le mandat de M. Barazzone pour connaître les zones de verdure pouvant être exploitées en ville et souhaite savoir quelle est aujourd'hui l'utilisation de ce répertoire.

M. Robert répond qu'il s'agit du plan stratégique de végétalisation qui est un document très important et auquel le SEVE se réfère avant de mener toute action afin de pouvoir prioriser au mieux le déploiement de son action. Ce plan est aussi utilisé par d'autres services de la Ville, à l'instar de l'AGCM.

Le même commissaire note que certaines zones pourraient être mises à la disposition de la population, en évitant de les réserver au seul usage des associations qui regroupent des personnes déjà très investies dans la défense de l'environnement. Le but de ce permis est justement de donner la possibilité à un public profane de s'investir.

M. Brunet répond que les jardins potagers rassemblent déjà une population très hétéroclite, population rassemblée par une volonté commune de s'engager pour l'environnement. La Ville parle dans ces cas de «convention de potager». Il existe d'autres axes pour mobiliser la population afin d'aider à entretenir l'espace vert urbain, le Mouvement des aîné-e-s ayant par exemple montré un intérêt pour participer à l'entretien de la future roseraie internationale du parc La Grange. Les micro-forêts peuvent également susciter ce rôle participatif. La seule solution prenant actuellement sens à l'heure actuelle pour stimuler cette participation est celle de potagers urbains, qui doit par ailleurs être cadrée et organisée. Le risque de privatisation est effectivement réel de la part des associations, mais il s'agit de problématiques devant encore être étudiées. Ces potagers urbains peuvent encore être implantés dans beaucoup de lieux et les associations sont force de proposition dans ce domaine.

Un commissaire relève que la motion souhaitait justement démocratiser cette manière de faire et trouve que la Ville devrait être plus ambitieuse dans l'ouverture de ses terrains à la population. Le même commissaire souhaiterait que le plan stratégique de végétalisation soit fourni à la commission.

M. Robert répond qu'il s'agit d'un document extrêmement lourd, consultable dans les bureaux du SEVE et se répartissant sur plusieurs cartons. A ce sujet, M. Gomez précise que créer une synthèse demanderait des efforts considérables

pour l'administration, et que s'il comprend la volonté de la motion, pour les raisons citées précédemment, il est important de rester prudent sur l'utilisation de ces espaces verts. Il est aujourd'hui plus souhaitable de confier ces tâches à des associations formant et motivant leurs membres qu'à des individus seuls et isolés. Il ne s'agit pas d'un manque d'ambition mais d'un constat reposant sur des observations. Il serait aujourd'hui contre-productif de fournir ce type de permis, alors que la participation citoyenne peut être envisagée pour d'autres initiatives, comme cela a pu être fait avec les micro-forêts.

Un commissaire souhaite savoir ce que pense personnellement le magistrat de cet objet, puisqu'il avait signé la motion à l'époque de son dépôt.

M. Gomez répond que s'il était motivé par ce projet lors de son dépôt, notamment au vu de l'expérience menée à Paris, il existe aujourd'hui des réserves sur cette méthode et la prudence reste de mise. D'autres expériences sont possibles, tout en priorisant la santé des arbres.

La présidente souhaite savoir s'il serait possible de lancer cette dynamique citoyenne d'une autre manière.

M. Gomez répond que les partenariats avec le privé permettent en partie de répondre à cette demande. D'autre part, la participation de la population est toujours sollicitée lorsque cela est possible.

Un commissaire note qu'une expérience similaire a eu lieu à Montpellier, se présentant comme du micro-fleurissement. Il souhaite savoir s'il s'agit d'un projet similaire.

M. Brunet répond que dans le cas de Montpellier, il s'agit d'un permis pour planter des géraniums et des bégonias au pied des arbres. La Ville tolère le lancer de graines de roses trémières, qui se multiplient de manière naturelle et demandent un entretien moindre.

Un commissaire souhaite savoir quel est le point de vue politique du magistrat sur la suite à donner à cette motion.

M. Gomez répond que cette motion est en fait en partie déjà réalisée à travers l'action du SEVE pour plus de biodiversité, pour une arborisation massive, pour des prairies fleuries et pour du dégrappage. Cette motion n'a aujourd'hui pas lieu d'être et ne pas la voter ne remettra ni en cause les projets du SEVE ni la dynamique enclenchée. Si cette voie a été explorée, elle a montré qu'elle était contre-productive.

Séance du 2 juin 2022

Discussion et votes

En introduction, la présidente de la commission rappelle que des propositions d'amendement avaient été formulées par le Mouvement citoyens genevois et souhaite savoir ce qu'il en est.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de voter l'objet tel quel, aucun amendement n'étant finalement déposé par son parti.

La présidente souhaite savoir si des remarques supplémentaires sont faites sur l'objet.

Un commissaire du parti Le Centre rappelle que l'on a récemment pu lire dans la presse des articles sur des plantations sauvages dans les parcs de la Ville¹, ce qui souligne la frustration de certain-e-s citoyens et citoyennes face au manque d'action de la Ville. Cette question du permis de végétaliser reprend tout son sens, en adoptant des solutions pragmatiques pour développer une bonne entente entre la Ville et sa population. Le même commissaire est convaincu que le Conseil administratif trouvera des solutions pour mettre en valeur des individus ou des entreprises privées intéressés pour s'investir sur de tels permis.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que le blocage sur cette motion est intervenu suite à l'audition de M. Gomez qui a estimé qu'il ne serait pas possible d'avoir recours à ce type d'opération après des échecs survenus lors de son application à Paris. D'autres exemples ont fonctionné ailleurs, dans des localités de la taille de la Ville, et c'est pourquoi le commissaire a proposé de continuer à considérer cette motion en demandant au Conseil administratif de trouver la voie la plus adaptée pour la mettre en œuvre, alors même que deux magistrat-e-s actuellement en poste sont signataires de ce texte.

Une commissaire d'Ensemble à gauche note que si la proposition est bonne, ses demandes sont trop floues et il faudrait pouvoir établir une cartographie plus fine du territoire et des besoins éventuels de végétalisation. D'autre part, il faut réfléchir aux implications de la distribution de ces permis sur la charge de travail du SEVE.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois note que ces points relèvent de la sphère de l'opérationnel, alors que le Conseil municipal est en charge de la vision stratégique de la conduite des affaires municipales.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que le magistrat avait rappelé lors de son audition que cette motion était en partie déjà réalisée à travers l'action du SEVE qui fait le nécessaire pour le développement de la biodiversité en ville.

¹ «Mystère à Genève: qui plante des arbres en secret?», *Tribune de Genève*, parution le 31 mai 2022, <https://www.tdg.ch/mystere-a-geneve-qui- plante-des-arbres-en-secret-760921557538>

Un second commissaire du Parti libéral-radical rappelle que le SEVE est spécialisé dans la gestion des espaces verts contrairement à la population, dont il est difficile de prévoir l'engouement pour cette mesure sur le long terme.

Un commissaire des Vert-e-s note que si le but de la motion est intéressant, cette dernière reprend en partie ce qui est déjà entrepris par le SEVE, notamment les partenariats avec les entreprises privées. Sur le fond, le SEVE est un vrai levier dans le plan climat du Conseil administratif avec des compétences techniques essentielles pour le maintien du patrimoine végétal de la commune et pour l'établissement de liens avec la population.

Un commissaire du Parti socialiste souscrit aux propos précédemment tenus par son homologue vert et rappelle qu'aucune association ou entreprise privée n'a été entendue par la commission dans le cadre d'une éventuelle réclamation de ces permis de végétaliser. En l'état, il serait difficile pour le groupe socialiste de soutenir cet objet.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre trouve qu'il est important de maintenir un cadre sur ce que peut faire ou non la population, alors même que cette dernière est en expansion, et il est difficile d'imaginer que chacune et chacun puisse planter où bon lui semble. Cette motion demande un permis, ce qui sous-entend une idée d'interdiction et d'autorisation. Or, le commissaire trouve que cette nouvelle législature rend la ville plus anarchique et plus contrôlée en même temps. Il ne s'agit pas de la bonne direction à prendre pour le commissaire et il faut écouter les arguments du magistrat sur les difficultés d'application de cette mesure.

La commissaire d'Ensemble à gauche est interpellée par ces propos et note que des pratiques non encadrées ont déjà lieu, ce qui justifierait d'autant plus de les encadrer par des permis. Concernant la question des associations, la commissaire note que les particuliers peuvent tout autant être intéressés par cette idée, sans disposer des leviers dont disposent déjà les associations pour se signaler auprès des autorités.

Un commissaire du parti Le Centre encourage la commission à lire l'article paru le 31 mai dans la *Tribune de Genève* faisant état de plantations sauvages dans les parcs, article qui reprend les propos du magistrat en train d'encourager toute initiative de végétalisation de l'espace public. Le traitement de cet objet est exactement dans le ton de cet article, et l'objectif est ici d'éviter l'anarchie en offrant un cadre aux plantations citoyennes, sans que cela suppose nécessairement un cadre administratif trop lourd. Le Conseil municipal peut prendre l'initiative de ce type de mesures et demander au Conseil administratif d'en assurer la mise en œuvre opérationnelle afin d'aider la Ville à atteindre un objectif commun, à savoir l'augmentation des zones végétalisées tout en restant dans un cadre défini.

Un commissaire du Parti libéral-radical note que si tous les partis ont initialement soutenu cette proposition, force est de constater que l'on ne voit pas une vraie attente de la part de la population pour ces permis. Bien qu'il serait possible de demander à la Ville d'augmenter le nombre d'initiatives citoyennes, le commissaire peine aujourd'hui à voir l'intérêt de voter cette motion.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle que lors de l'audition de M. Gomez, ce dernier avait apporté son soutien au développement de potagers urbains.

Une autre commissaire du Parti socialiste suit l'invitation du commissaire du parti Le Centre à dépasser les simples considérations administratives et se pose la question des implications budgétaires de cette motion. En cas d'acceptation, il serait probablement nécessaire d'ouvrir un poste dédié et la commissaire se demande si les commissaires qui soutiennent cette motion seraient prêts à voter ce poste.

Un commissaire des Vert-e-s précise que par rapport à l'implication de la population, des initiatives citoyennes existent, par exemple dans l'entretien de la future roseraie ou la plantation des micro-forêts. Par ailleurs, le SEVE a régulièrement invité la population à participer à des plantations ainsi qu'à l'entretien des zones vertes dans l'espace public. Le but n'est pas de planter pour planter, mais d'assurer les conditions nécessaires à la survie de ces zones dans le temps. Il est aujourd'hui difficile d'écarter la possibilité d'un désintérêt de la part de la population alors même que le SEVE reste le service compétent en charge de l'entretien.

La commissaire d'Ensemble à gauche note que beaucoup de personnes sont peu informées sur leurs droits dans l'espace public et que les initiatives existantes méritent d'être encouragées en faisant confiance à la population. La commissaire n'est pas convaincue que le SEVE comble ce flou à l'heure actuelle malgré ses efforts d'inclusion de la population dans certaines de ses actions.

Un commissaire du Parti socialiste observe qu'un site a été lancé pour recenser les potagers urbains et expliquer la marche à suivre pour les développer dans les quartiers et se demande ce que la motion pourrait apporter de plus.

Un commissaire du parti Le Centre note que beaucoup de gens sont peu informés sur le sujet et que si des solutions existent déjà, la communication n'est visiblement pas suffisante sur le sujet. Il est tout à fait possible d'amender cette motion pour demander à ce que la communication soit améliorée. Il propose ainsi d'amender la motion pour inviter le Conseil administratif à mieux communiquer sur les actions déjà menées par le Service Agenda 21 – Ville durable (A21).

Un commissaire du Parti libéral-radical accepte de soutenir cet amendement à condition que toutes les autres invites soient supprimées.

Un commissaire des Vert-e-s note que s'il y a une volonté de la part des motionnaires d'améliorer rapidement la communication, il serait plus intéressant de formuler cette demande dans le cadre des questions orales lors des plénières.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois revient sur l'amendement proposé par Le Centre et note que supprimer les autres invites reviendrait à voter un texte vidé de sa substance.

La commissaire d'Ensemble à gauche observe que la communication n'est pas du ressort du SEVE mais plutôt de l'A21 et que son parti Ensemble à gauche irait effectivement plutôt dans le sens de la proposition du commissaire du Parti libéral-radical, à savoir la visibilisation des initiatives existantes.

Le commissaire du Parti libéral-radical précise qu'il reviendra aux auteurs et autrices de la motion de supprimer le reste de leurs invites afin de s'assurer d'un soutien à leur motion.

Le commissaire du parti Le Centre propose de voter sur son amendement.

La commission passe donc au vote de cet amendement du parti Le Centre qui vise à rendre visibles les initiatives existantes.

Par 8 non (2 Ve, 4 S, 1 PLR, 1 UDC) contre 2 oui (LC, EàG) et 4 abstentions (1 MCG, 2 PLR, 1 Ve), l'amendement est refusé.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois intervient pour préciser que si la première invite pose un problème à la commission, il propose de la modifier pour que les permis de végétalisation soient mis en place en fonction de la faisabilité technique.

Un commissaire des Vert-e-s répond que la faisabilité technique est connue de la commission suite aux auditions menées et que cet amendement n'apporte donc pas d'éléments nouveaux par rapport aux travaux de la commission.

La commission passe au vote sur la proposition d'amendement du Mouvement citoyens genevois. Ce dernier vise à une mise en place des permis de végétaliser en fonction de la faisabilité technique.

Par 12 non (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 3 PLR, 1 UDC) contre 2 oui (LC, MCG), l'amendement est refusé.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois précise que bien qu'il ne soit pas signataire de ce texte, il souhaite tout de même le soutenir par respect pour les personnes l'ayant déposé lors de la précédente législature.

La commissaire d'Ensemble à gauche rappelle le besoin de rendre visibles les initiatives existantes, ce qui ne justifie pas pour autant de mettre en œuvre les

mesures demandées par la motion. Ensemble à gauche ne soutiendra donc pas ce texte.

Un commissaire du parti Le Centre souscrit aux propos tenus notamment vis-à-vis de la mise en valeur des actions menées par la Ville et son parti acceptera cette motion en redemandant lors de la plénière de mieux rendre visibles ces actions.

La commission passe au vote sur la motion M-1435 «Pour que Genève passe son «permis de végétaliser!».

Par 12 non (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 3 PLR, 1 UDC) contre 2 oui (LC, MCG), la motion est refusée.